



Programme local

Aide à l'installation de haies bocagères ou de petits bosquets.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- La haie plantée est non éligible à Breizh-Bocage.
- Le linéaire total planté par le bénéficiaire doit au moins être de 50 mètres.
- La haie plantée doit être composée d'essences locales et sauvages d'arbres et/ou d'arbustes.
- La haie plantée doit être structurante pour le maillage bocager.
- Les bosquets doivent être de petites tailles (inférieurs à 5 000 m²) et positionnés sur des parcelles non propices à l'agriculture.

Participer au programme local vous engage à **protéger votre jeune haie** afin de lui permettre une croissance optimale. La convention vous engage à **conserver votre haie en bon état pendant au moins 15 ans**. Vous devez :

- poser des clôtures efficaces s'il y a du pâturage ;
- remettre les protections gibiers si celles-ci sont parties ;
- remplacer les plants morts afin de conserver au moins 90% des plants de la haie.

LES CRITÈRES DE PRIORITÉ

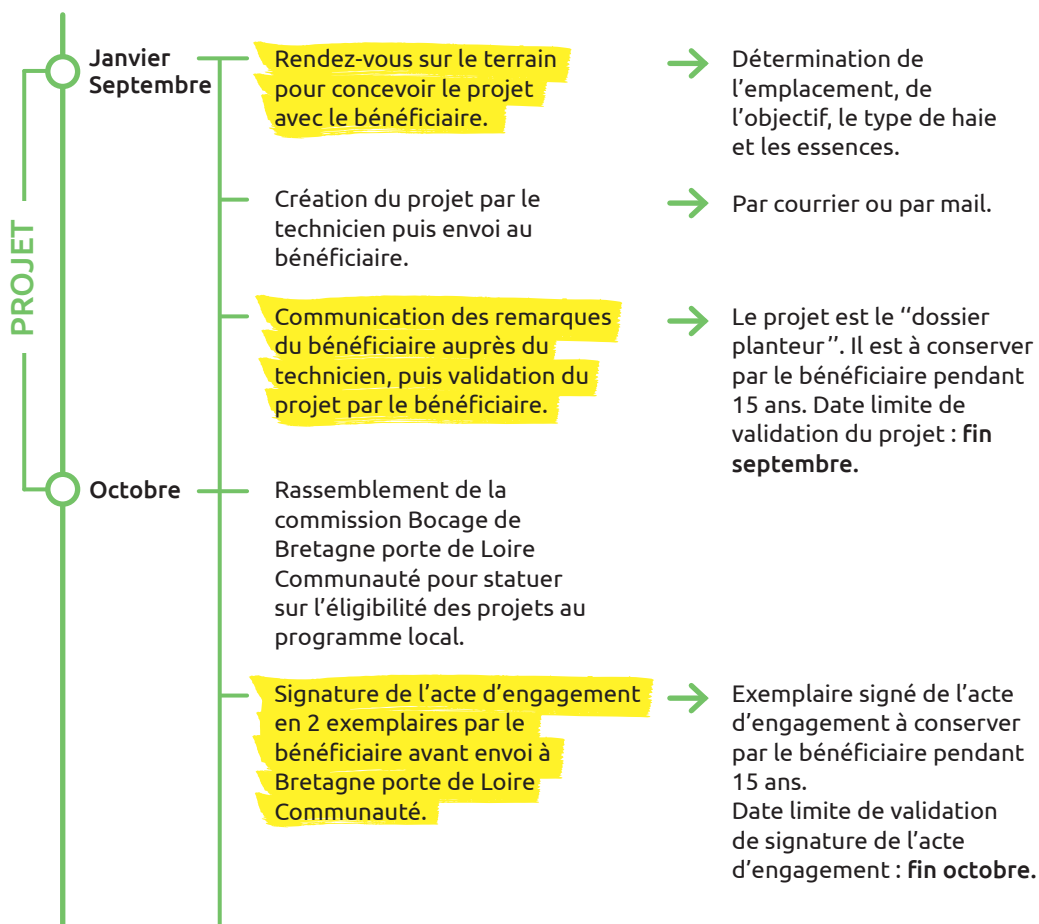
D'autres critères permettront de **prioriser les demandes de projets** :

- La haie devra être réalisée sur talus.
- La haie souhaitée doit avoir un rôle anti-érosif, ou pour la qualité de l'eau.
- Le bénéficiaire doit assurer une bonne gestion du bocage.
- La densité bocagère de la commune est faible.

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

ATTENTION : certaines étapes, que ce soit dans la phase Projet ou dans la phase Travaux, seront à exécuter par le bénéficiaire du programme.

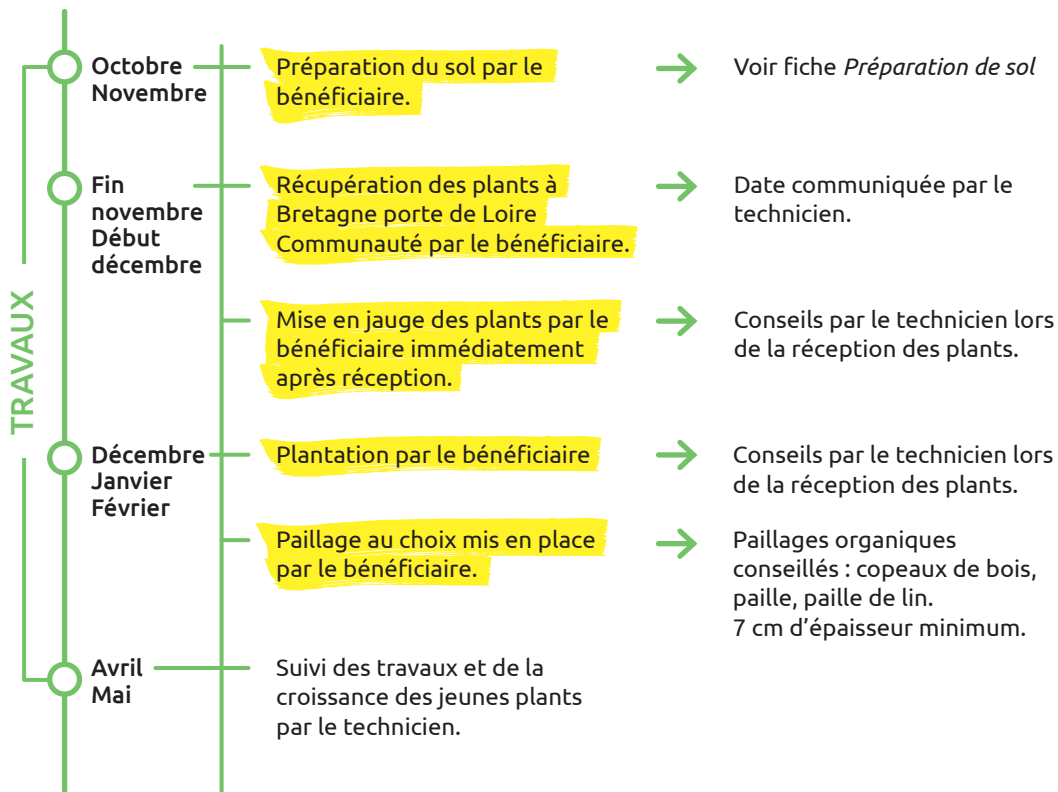
Ces étapes sont surlignées en jaune.



COMMANDE GROUPÉE

Si votre projet n'est éligible ni à Breizh-Bocage ni au Programme local, vous avez la possibilité de commander vos plants bocagers auprès de la pépinière retenue dans notre marché, **afin de bénéficier de plants de qualité et de tarifs professionnels.**

Dans ce cas, les étapes de projet et travaux sont identiques à celles du Programme Local, **excepté** que vous n'aurez pas d'acte d'engagement à signer et que vous devrez effectuer un paiement par chèque à l'ordre de la pépinière lors de la réception des plants à Bretagne porte de Loire Communauté.



Seule la fourniture des plants est prise en charge par Bretagne porte de Loire Communauté.

Si vous souhaitez d'autres prestations via nos entreprises mandatées pour Breizh-Bo-cage (protections lapins ou chevreuils, talus, paillage...), **celles-ci vous seront facturées**. Dans ce cas les étapes de travaux sont celles correspondantes au programme Breizh-Bo-cage (cf fiche).

Contact

Juliette Coutand

Chargée de mission Environnement

Le Steriad - 2 allée de l'Ille

35 470 Bain-de-Bretagne

02 99 43 07 43 (ligne directe)

environnement@bretagneportede Loire.fr



Du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Restez connectés à Bretagne porte de Loire Communauté

 bretagneportede Loire.fr

 Bretagne porte de Loire Cté

 Bretagne porte de Loire Cté